

Assurance-invalidité : les chantages successifs : le 17 juin, un "oui" ne garantit rien, un "non" a tout son sens

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1735

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assurance-invalidité: les chantages successifs

Le 17 juin, un "oui" ne garantit rien, un "non" a tout son sens

André Gavillet (28 mai 2007)

Jamais la révision d'une loi n'a été autant l'objet, sur une aussi longue durée, de chantages répétés, renouvelés, diversifiés.

Deux projets de loi étaient à traiter simultanément: les conditions d'octroi des rentes et le financement de l'assurance fortement déficitaire et endettée, exigeant, selon le Conseil fédéral, une augmentation du taux de TVA.

Le parlement a choisi de débattre d'abord des prestations avant le volet financier. Ce débat fut placé sous un premier chantage. Si vous n'acceptez pas les économies prévues dans la révision, jamais le

refinancement ne passera la rampe.

La loi fut adoptée, mais un référendum fut lancé et aboutit. La commission qui, avec une année de retard, s'était enfin saisie du volet financier et fiscal déclara d'emblée: il n'y aura pas de refinancement si le référendum n'est pas refusé. Ce fut le deuxième chantage.

Finalement, au vote d'ensemble, le Conseil national rejeta l'augmentation des ressources. Il fallait trouver autre chose. Comme l'AI et l'AVS disposent pour leur trésorerie du même fonds de réserve, on fait peur aux rentiers. Si vous n'acceptez pas la loi, vos rentes sont menacées. Troisième chantage.

Ces chantages successifs auront pour effet, si la loi est adoptée en juin, de donner au peuple l'illusion qu'il a fait ce qu'il fallait faire. Et l'augmentation indispensable de la TVA, qui sera de toute façon combattue par l'UDC et la droite, est fortement compromise.

Dès lors autant s'accrocher à ce qui est. Le non aurait un sens: le refus de cet hybride malsain, croisement de la dérobade et des chantages.

A consulter sur le site:

Notre dossier sur la 5e révision de l'AI, avec précédents articles de DP.

Crise d'autorité

L'affaire du 1er Août au Grütli de Micheline Calmy-Rey ne fait que commencer

André Gavillet (28 mai 2007)

Cela aurait dû être une actualité banale comme un discours de 1er août, précisément. Mais dès maintenant, c'est une crise d'Etat.

La présidente de la Confédération voulait utiliser la mythique prairie du Grütli pour donner le 1er août un écho prolongé et amplifié à la reconnaissance de la place des femmes dans la cité. C'était une

bonne idée. Les mythes de l'helvétisme, inventés à la fin du XIXe siècle, sont, comme le voulait l'esprit de l'époque, exclusivement masculins. Il était donc légitime, au XXIe, de tenter d'écrire un nouveau chapitre dans une cérémonie où les femmes ne seraient plus des figurantes, mais des premiers rôles.

Ce projet a été sabordé par lâcheté et avarice. Le canton

concerné, Uri, a fait savoir qu'il n'avait pas les moyens, en hommes et en argent, pour assurer la protection d'une manifestation. Elle risquerait d'attirer des contre-manifestants au crâne rasé. Les cantons voisins, dont Lucerne et Schwyz, indirectement concernés comme ports d'embarquement, se sont associés à ce refus. La fondation, propriétaire de la prairie, par la commission du